

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 4 avril 2006 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Gaétan Pelchat, conseiller au siège numéro 2, est absent.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2006-04-88

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 27 autres items :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 MARS 2006

LÉGISLATION

4. MODIFICATION DE LA RESOLUTION 2006-02-45 : REGLEMENT D'EMPRUNT 37-2004 - INUTILISATION DES ARGENTS RESTANTS
5. CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE : DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'EQUIPEMENT SUPRALOCAL

6. DEMANDE D'APPUI : SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. PROJET ACCÈS LOGIS : DEMANDE DE SERVICES
8. CHOIX DU GENTILÉ

FINANCES-GESTION DES SERVICES

9. AFFECTATION DES ARGENTS : CRÉATION DU SITE INTERNET
10. RENOUVELLEMENT : MARGE DE CRÉDIT
11. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

12. BALAYAGE :
 - A) TROTTOIRS
 - B) RUES
13. ÉPANDAGE : ABAT-POUSSIÈRE
14. RECHERCHE DE PRIX : NIVELEUSE

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

15. RECHERCHE DE PRIX : GRAVIER

LOISIRS – TOURISME – SECURITE PULIQUE

16. TOUR DE BEAUCE : DEMANDE D'AUTORISATION
17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : EXPOSITION AGRICOLE
18. APPROPRIATION DES ARGENTS DE SURPLUS : PARC RÉCRÉATIF

PERSONNEL

19. EMBAUCHE : INSPECTEUR DES COURS D'EAU, EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT, ETC.
20. FORMATION D. G./SEC.-TRES. ET D. G. ADJOINTE/SEC.-TRES. ADJOINTE : GÉOMATIQUE
21. HORAIRE : VACANCES 2006

INFORMATION

22. CÉGEP DE THETFORD : RÉCUPÉRATION DE TUYAUX ET ACCESSOIRES POUR ÉRABLIÈRE

23. SUIVI : COURS SUR LE COMPOSTAGE

24. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC

25. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE

26. CORRESPONDANCE

27. AUTRES ITEMS

- AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉE – SECTEUR
- CROIX ROUGE : FORMATION GRATUITE – FAIRE FACE AU SITUATION D'URGENCE
- RAPPORT – MONSIEUR DENIS CHAMPAGNE RESPONSABLE DE LA MACHINERIE

28. PERIODE DE QUESTIONS

29. CLOTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 MARS 2006

2006-04-89

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 7 mars 2006 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière.

4. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2006-02-45 : RÉGLEMENT D'EMPRUNT 37-2004 – INUTILISATION DES ARGENTS RESTANTS

2006-04-90

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a entièrement réalisé l'objet du règlement no 37-2004 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

Considérant que le coût réel des travaux s'élève à 272 150\$;

Considérant que le financement permanent de cette somme a été effectué ;

Considérant qu'il existe un solde de 131 850\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 37-2004 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 2006-02-45 soit modifiée par la présente ;

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 37-2004 soit réduit de 404 000 \$ à 272 150\$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

5. CENTRE AQUATIQUE ET RÉCRÉATIF DE LA HAUTE-BEAUCE : DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIPEMENT SUPRALOCAL

2006-04-91

Considérant que la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth s'est adressée à la Commission municipale du Québec pour faire reconnaître le Centre aquatique et récréatif de la Haute-Beauce, équipement supralocal ;

Considérant que cinq (5) municipalités de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et cinq (5) municipalités de la Municipalité régionale de comté du Granit sont susceptibles de devoir contribuer financièrement aux coûts de l'éventuel équipement reconnu supralocal ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire s'exprimer sur la demande faite par la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth auprès de la Commission municipale du Québec au sujet dudit équipement supralocal ;

Considérant le dépôt d'un mémoire à la séance du conseil le mardi 4 avril 2006 ;

Considérant que ledit mémoire est joint à la présente résolution et en fait partie intégrante ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

DE déposer le mémoire à la Commission municipale du Québec sur l'équipement ci-haut mentionné ;

D'autoriser Monsieur Herman Bolduc, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley le mémoire reflétant la position du Conseil Municipal de Saint-Honoré-de-Shenley ;

DE signifier à la Commission municipale du Québec que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'oppose à la reconnaissance du Centre aquatique et récréatif de la Haute-Beauce comme équipement supralocal.

6. DEMANDE D'APPUI : SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

2006-04-92

Considérant que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes demande à la municipalité d'adresser une lettre au Ministre des transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, Monsieur Lawrence

Cannon, exigeant une plus grande transparence face à l'avenir du service postal public ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

D'autoriser Monsieur Herman Bolduc, maire, à signer ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution ;

DE faire parvenir une copie conforme à l'Honorable Maxime Bernier, Député de Beauce et Ministre de l'Industrie.

7. PROJET ACCÈS LOGIS : DEMANDE DE SERVICES

2006-04-93 **Considérant** qu'un groupe de contribuables travaillent présentement sur un projet domiciliaire dans le cadre du programme accès logis ;

Considérant que ledit groupe demande à la municipalité d'utiliser ses équipements tel que le téléphone, le télécopieur, le photocopieur et le local situé au deuxième étage de l'Hôtel de ville pour y tenir des réunions, et ce, à titre gratuit ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser ledit groupe à utiliser les équipements susmentionnés et ledit local gratuitement.

8. CHOIX DU GENTILÉ

2006-04-94 **Considérant** qu'en mai 2005, un concours fut lancé par la Société de Développement de Saint-Honoré-de-Shenley afin de trouver un gentilé (nom des habitants d'une municipalité) à nos contribuables ;

Considérant que trois propositions furent retenues par le comité de sélection ;

Considérant que la Société de Développement a présenté ces trois propositions aux membres du conseil ;

Considérant que les élus municipaux ont demandé l'avis des contribuables ;

Considérant que lesdits contribuables ont voté majoritairement pour le gentilé Shenléen/Shenléenne ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter ledit gentilé Shenléen/Shenléenne et de présenter une demande de reconnaissance à la Société de Toponymie.

9. AFFECTATION DES ARGENTS : CRÉATION DU SITE INTERNET

2006-04-95 **Considérant** que les élus municipaux ont voté par la résolution 2006-02-35 un montant de cinq milles dollars (5000) pour la conception du site web ;

Considérant qu'il est préférable, pour un meilleur suivi des prévisions budgétaires, de transférer des argents d'un compte existant à un compte spécifique à la conception du site web ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de transférer un montant de cinq milles dollars (5000) du compte 02-701-30-971 ayant pour titre *Subventions à des organismes* vers le compte 03-200-06-414 ayant pour titre *Équipement site web*.

10. RENOUELEMENT : MARGE DE CRÉDIT

2006-04-96 **Considérant** l'échéance prochaine de la marge de crédit ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la marge de crédit d'un montant de quatre cent mille dollars (400 000) à la Caisse Populaire de Saint-Honoré-de-Shenley et l'autorisation de joindre à cette demande, les états financiers de la municipalité.

11. COMPTE DU MOIS

2006-04-97 Les comptes du mois de mars sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de mars 2006 au montant de 181 700.69 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 37 119.39 \$, les comptes à payer représentent 125 342.20 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 19 239.10 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2006 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2006-04-97.

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

12. BALAYAGE:

A) TROTTOIRS

2006-04-98 **Considérant** que sur demande des élus municipaux, Monsieur Gilles Poulin, a fait parvenir une offre de services pour le balayage des trottoirs;

Considérant que la cueillette des résidus et la coupe des bordures sont à la charge de la municipalité;

Considérant que la soumission de Monsieur Poulin se lit comme suit :

Tarif : 25\$/HRE pour le balai motorisé, le gaz et la main-d'œuvre

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Gilles Poulin en vertu de son offre de services susmentionnée en préambule.

B) RUES

2006-04-99 **Considérant** qu'à chaque printemps la Municipalité embauche une compagnie pour le balayage des rues ;

Considérant que deux compagnies nous ont fourni des prix ci-après énumérés :

B. LAFLAMME ASPHALTE

1^{er} choix : Balai motorisé de marque Wayne = \$87.50/ de l'heure

2^e choix : Camion aspirateur de marque Sunvac = \$98/ de l'heure

Plus les frais de transport de \$150.00 ainsi que les taxes applicables

LES ENTREPRISES SC CLASSIQUE SERVICE

Vacuum et Balayage : 90\$ l'heure

Bob cat avec balai : 65\$ l'heure

Lavage à pression :

Eau chaude et eau froide 65\$ l'heure

Lavage à l'eau avec sable : 80\$ l'heure

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services du vacuum truck et balayage des Entreprises SC Classique Service pour l'entretien des rues au coût de 90\$ l'heure plus les taxes applicables (aucun frais de transport n'est chargé par la compagnie). Les travaux devront être effectués de façon à ce qu'à la fin du mois d'avril toutes les rues soient nettoyées.

13. ÉPANDAGE: ABAT-POUSSIÈRE

2006-04-100 **Considérant** que l'épandage d'abat-poussière est nécessaire dans les rangs de gravier de la municipalité ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'accorder à Transport Adrien Roy et Filles, l'exécution d'épandage d'abat-poussière dans les rangs et rues de la municipalité au cours de la saison estivale 2006 au coût de 0.264 \$ du litre.

14. RECHERCHE DE PRIX : NIVELEUSE

2006-04-101 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de procéder à des soumissions auprès des compagnies suivantes : Pavage Sartigan, Giroux Lessard, RJ Dutil et Dumas pour la location d'une niveleuse. Un bordereau de soumission sera fourni à chaque compagnie sur lequel il devra inscrire la marque, le modèle, l'année de leur niveleuse et le prix exigé. Les soumissions devront parvenir à la municipalité avant le mardi 25 avril 14h30.

15. RECHERCHE DE PRIX : GRAVIER

2006-04-102 **Considérant** que les membres du conseil souhaitent procéder à la remise en état des rangs de gravier de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres par invitation auprès de Pavage Abénakis Ltée, Carrière M. Labrecque Inc. ainsi que Carrière René Fecteau et Fils Inc.. L'ouverture publique des soumissions aura lieu le 25 avril à 15h00.

16. TOUR DE BEAUCE : DEMANDE D'AUTORISATION

2006-04-103 **Considérant** que le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour l'édition 2006 ;

Considérant que lors de cet événement, les pompiers volontaires de la municipalité assurent toujours la sécurité du parcours ;

Considérant que la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière demandera à Monsieur Simon Bilodeau, chef de la Brigade des pompiers volontaires, d'assurer la sécurité du parcours lors de cet événement ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage à l'organisme Tour de Beauce, le 15 juin 2006.

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : EXPOSITION AGRICOLE

2006-04-104 **Considérant** que l'Exposition Agricole de Beauce, organisme à but non lucratif, présente annuellement une demande d'aide financière de l'ordre de 3 000 \$ servant à améliorer divers équipements ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'accorder une participation financière de l'ordre de deux mille cinq cents dollars

(2500 \$) aidant ainsi l'Exposition Agricole de Beauce à réaliser ses

projets dans le cadre de l'édition 2006.

18. APPROPRIATION DES ARGENTS DE SURPLUS : PARC RÉCRÉATIF

2006-04-105 **Considérant** que des argents furent amassés lors de l'inauguration du Parc récréatif *Frédéric Cloutier* ;

Considérant que ces argents ne sont toujours pas utilisés ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'utiliser la somme de cent seize dollars (116) pour l'achat de terre et d'arbustes afin de réaliser l'aménagement paysager du parc récréatif *Frédéric Cloutier*.

19. EMBAUCHE : INSPECTEUR DES COURS D'EAU, EN BÂTIMENT, EN ENVIRONNEMENT, ETC.

Ce point est remis à une session ultérieure.

20. FORMATION D.G./SEC.-TRÈS. ET D.G. ADJOINTE/SEC.-TRÈS. ADJOINTE : GÉOMATIQUE

2006-04-106 **Considérant** que le service d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan a numérisé la matrice graphique de notre municipalité ;

Considérant que l'acquisition d'un logiciel est essentielle pour la consultation de ladite matrice numérisée ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

D'acquérir le logiciel du groupe Azimut pour la somme de mille quatre cent vingt dollars (1420) se détaillant comme suit :

Licence :	995 \$
Entretien annuel 2006 :	175 \$
Installation dans notre municipalité	250 \$

D'inscrire Mesdames Francine Talbot, Directrice Générale Adjointe/Secrétaire-Trésorière Adjointe et Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à la formation offerte par la MRC de Beauce-Sartigan en collaboration avec le Groupe de géomatique Azimut inc. au montant de six cents dollars (600) pour deux inscriptions.

21. HORAIRE : VACANCES 2006

2006-04-107 **Considérant** qu'en vertu de la convention collective les employés municipaux (cols bleus) doivent choisir leurs semaines de vacances avant le 1^{er} avril ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'autoriser les employés municipaux à prendre leurs vacances selon l'horaire suivante:

Monsieur Jean-Claude Champagne (4 semaines) :

- Semaine débutant le 16 et 23 juillet 2006
- Semaine débutant le 20 août 2006
- Semaine débutant le 10 septembre 2006

Monsieur Marc Faucher (2 semaines):

- Semaine débutant le 16 et 23 juillet 2006

Advenant un surplus de travail, les vacances de Monsieur Faucher devront être déplacées à la semaine débutant le 7 août 2006 tel qu'inscrit à son deuxième choix..

Monsieur Guy Veilleux (1 journée):

- 1 journée au cours du mois de juin

Madame Francine Talbot :

- Semaine débutant le 9 avril 2006 (1 semaine sur 4).

22. CÉGEP DE THETFORD : RÉCUPÉRATION DE TUYAUX ET ACCESSOIRES POUR ÉRABLIÈRE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière informe les membres du conseil et les contribuables à l'écoute qu'un dépôt sera aménagé à la Régie Intermunicipale située à Saint-Côme-Linière pour la récupération de tubulure et d'accessoires pour érablière, en vertu de la demande de Monsieur Michel Lehoux, du Cégep de Thetford, travaillant au développement de nouvelles techniques par la récupération desdits équipements.

23. SUIVI : COURS SUR LE COMPOSTAGE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière invite les contribuables intéressés à suivre la formation sur le compostage domestique à communiquer avec le bureau municipal pour s'inscrire le plus rapidement possible afin d'atteindre le minimum requis de 20 personnes pour la dispense dudit cours à Saint-Honoré-de-Shenley.

24. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

25. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Richard Vermette, délégué suppléant, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

26. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2006. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

27. AUTRES ITEMS

• AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉE – SECTEUR

2006-04-108

Considérant que lors de la présentation des états financiers de la municipalité par le vérificateur externe, celui-ci confirma un surplus accumulé pour le secteur desservi (aqueduc/égouts) de l'ordre de cent vingt-huit mille cent cinquante-cinq dollars (128 155) ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de réserver le surplus accumulé du secteur desservi (aqueduc/égouts) s'élevant à cent vingt-huit mille cent cinquante-cinq dollars (128 155) pour des travaux dans ledit secteur.

• CROIX ROUGE : FORMATION GRATUITE – FAIRE FACE AU SITUATION D'URGENCE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière informe les contribuables à l'écoute que la Croix Rouge offre, gratuitement, une formation dans notre localité sur *comment faire face au situation d'urgence*. Elle aura lieu samedi le 22 avril 2006 de 9h00 à 12h00 à la caserne des pompiers située au 501, rue Principale. Pour inscription s'adresser au bureau municipal.

• RAPPORT – MONSIEUR DENIS CHAMPAGNE RESPONSABLE DE LA MACHINERIE

Monsieur Denis Champagne, conseiller au siège numéro 5 et responsable de la machinerie, fait un rapport sur les réparations à effectuer sur le camion # 2 et la nécessité de faire peindre la pépinière et la boîte d'un camion. Ces points seront discutés à la session régulière du 2 mai prochain.

28. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

29. CLOTURE DE LA SESSION

2006-04-109

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 20h50.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.